

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 12 juin 2024**

Nombre de conseillers élus : 11  
Conseillers en fonction : 10  
Conseillers présents : 09

Date de convocation : 7 juin 2024  
Séance débutée à : 19h

Sous la présidence de Sylvie ROUX,

Présents : François HARMAND, Fabienne TRELA, Jean-Laurent BRIGNON, Ghislaine COTTE, Jean-Baptiste LA ROSA, Marie-Claire DUMAS, Jérôme DAPOIGNY, Sandrine PORT

Absents avec excuse : Alizée ROUX représentée par Sylvie ROUX

Absents sans excuse :

Secrétaire de séance : Jean-Laurent BRIGNON

**POINT N° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 3 avril 2024**

**Approuvé à l'unanimité**

**POINT N°2 : Présentation du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement**

Vu l'envoi en pièces jointes à la convocation au Conseil Municipal du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement,

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

**Adopté à l'unanimité**

**POINT N°3 : Présentation du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'Eurométropole de Metz**

Vu l'envoi en pièces jointes à la convocation au Conseil Municipal du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'Eurométropole de Metz,

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'Eurométropole de Metz.

**Adopté à l'unanimité**

#### **POINT N°4 : Présentation du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public des déchets de l'Eurométropole de Metz**

Vu l'envoi en pièces jointes à la convocation au Conseil Municipal du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public des déchets de l'Eurométropole de Metz,

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public des déchets de l'Eurométropole de Metz.

**Adopté à l'unanimité**

#### **POINT N°5 : Modification de la convention du groupement de commande de sel de déneigement**

Le groupement de commande « fourniture de sel de déneigement » auquel la commune est membre évolue à l'occasion du renouvellement de l'accord-cadre arrivant à échéance au mois d'octobre de cette année.

La convention portant groupement de commande est modifiée pour assurer davantage de sécurité juridique et financière s'agissant de la fourniture de sel en vrac directement retiré sur les sites de l'Eurométropole.

Vu la convention modifiée,

Il est proposé au conseil municipal d'acter cette modification et d'autoriser Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**Adopté à l'unanimité**

#### **POINT N°6 : Approbation de l'attribution d'un Fonds de Concours Métropolitain**

La présente délibération a pour objet d'approuver le fonds de concours de la Métropole pour le projet suivant : achat d'une imprimante pour la mairie

Présentation succincte du projet :

- Objectifs du projet : équiper la mairie d'une imprimante performante
- Description de l'opération : achat d'une nouvelle imprimante
- Plan de financement : coût HT 1600€ soit 1920 € TTC

Estimation FCTVA : 315€

Fonds de concours : 802€

Fonds propres : 802,5€

L'article L.5214-16-V du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI et ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil métropolitain et des conseils municipaux concernés.

La commission d'attribution des Fonds de Concours de l'Eurométropole de Metz réunie le 21 février 2024, a rendu un avis positif pour l'attribution d'un Fonds de Concours pour ce projet, pour un montant de 802 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après cet exposé et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil métropolitain du 27 mars 2017, instaurant le dispositif de fonds de concours,

Vu la délibération du conseil métropolitain du 13 décembre 2021, portant adoption du pacte financier et fiscal de solidarité pour la période 2021-2026,

Vu la délibération du conseil métropolitain du 4 avril 2022 portant modification du règlement d'attribution et de gestion des fonds de concours,

Vu la délibération du conseil métropolitain du 25 mars 2024, attribuant un fonds de concours à la commune

Accepte l'attribution d'un fonds de concours pour l'achat d'une imprimante pour un montant de 802 €

Accepte le règlement d'attribution et de gestion des fonds de concours adopté par la métropole, Autorise Madame le maire à signer tout document afférent à l'opération et au fonds de concours.

**Adopté à l'unanimité**

#### **POINT N°7 : Tarif de la location de la salle communale**

Vu la délibération du 7 octobre 2015 fixant le tarif de location de la salle communale à 100 € le week-end,

Il est proposé au conseil municipal de revoir ce tarif et de le fixer à 150 € du vendredi 17 heures au lundi matin 10 heures.

**Adopté à l'unanimité**

**Publié le 14 juin 2024**